

Erratum rapport final

À la page 100 du rapport, on doit lire **30,88 m** et non 31,24 m. La valeur en pieds (système anglais) est bonne.

- d'établir la cote de la ligne des hautes eaux à la marina de Saint-Jean (au sens du Code civil) à 28,84 m (94,62 pi) comparativement à la cote de 29,34 m (96,26 pi) établie par le gouvernement et à la cote de 29,04 m (95,28 pi) imposée par la loi 28 (LHE);
- il n'y a pas d'équivalence entre la cote de la ligne naturelle des hautes eaux et la cote de récurrence de 2 ans;
- de retenir la cote de 30,06 m \pm 0,15 m ou 98,62 pi, pour la cote de la ligne naturelle des hautes eaux à la baie Missisquoi, telle qu'établie par la firme Biome Environnement (LNHE);
- de s'appuyer sur ces travaux de Biome Environnement et de considérer une perte de charge de 40 cm (tirée du modèle 1D) entre la baie Missisquoi et la marina de Saint-Jean pour établir la cote de la ligne naturelle des hautes eaux à la marina de Saint-Jean (LNHE). Cette cote inférée serait alors à 29,66 m \pm 0,15 m (97,31 pi) à la marina de Saint-Jean selon les résultats tirés du modèle 1D; **30,88 m**
- d'établir la cote à 30,13 m (98,86 pi) pour la crue de récurrence de 2 ans, à 30,68 m (100,66 pi) pour la récurrence de 20 ans et à 31,24 m (101,31 pi) pour la crue de récurrence de 100 au lac Champlain;
- d'établir la cote à 29,73 m (97,54 pi) pour la crue de récurrence de 2 ans, à 30,17 m (98,98 pi) pour la récurrence de 20 ans et à 30,62 m (100,46 pi) pour la crue de récurrence de 100 à la marina de Saint-Jean, selon les résultats tirés du modèle 1D desquels, toujours en considérant les conditions antérieures à 1972. Ces valeurs sont à comparer à celles du gouvernement et qui sont de 29,86 (97,97 pi), 30,37 m (99,64 pi) et 30,54 m (100,20 pi) pour les récurrences respectives de 2, de 20 et de 100 ans (réf. 67);
- d'utiliser un modèle hydrodynamique fiable pour calculer les cotes de crues le long des rives du Haut-Richelieu entre Saint-Jean et Rouses Point.

À ces résultats s'ajoute la recommandation de considérer toutes les avenues possibles qui permettent de gérer adéquatement le système hydrique du lac Champlain-Haut-Richelieu selon une approche équilibrée qui permette de maximiser la sécurité des résidents, tout en étant respectueuse des contraintes environnementales. Cet outil de gestion doit également permettre l'adaptation aux changements climatiques, notamment la variation des conditions de pluviométrie. Les avancées scientifiques des dernières années permettent d'être optimiste à cet égard.

Pierre Dupuis, ing. M.Sc.

2018-08-21